

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 26/02/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 – 040

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE

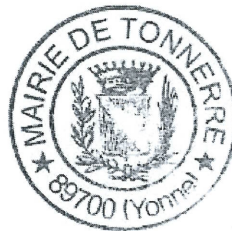
CONTRAT DE LOCATION DE COURTE DUREE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE POUR LE CAMPING

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité d'équiper le camping d'un terminal de paiement par carte bancaire pour la période d'ouverture ;
- Considérant l'offre de la S.A. JDC pour le contrat de location de courte durée ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat avec la S.A. JDC sise ZAC Montagne Plus, avenue de l'Europe à La Montagne (44620), aux conditions suivantes :
 - Matériel : Terminal Fixe communication IP,
 - Durée du contrat : du 04/04/2026 au 03/10/2026,
 - Loyer : 312.00 € TTC ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins du camping.



A Tonnerre, le 17 février 2026,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre